

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**La CDE lance le programme « *Soutien au développement de la commercialisation* »**

**Saint-Faustin-Lac-Carré, le 20 mai 2020** – La Corporation de développement économique (CDE) de la MRC des Laurentides annonce la création d'un nouveau programme intitulé **Soutien au développement de la commercialisation** dont l'objectif est de soutenir les entrepreneurs de la MRC des Laurentides qui dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 souhaitent s'adapter à la nouvelle réalité en ce qui a trait à la commercialisation de leurs produits et services. Ce programme permettra d'offrir des aides financières non remboursables pouvant atteindre 5 000 \$ chacune.

« C'est tout un défi pour les entreprises de s'adapter à cette nouvelle réalité due à la pandémie. Nous jugeons donc qu'il est essentiel de les soutenir afin qu'elles puissent développer de nouveaux outils pour mieux rejoindre leur clientèle » a tenu à souligner le président de la CDE, Yvan G. Paradis.

**Description du programme**

Dans un contexte qui a provoqué la fermeture de commerces et la mise en place de mesures de distanciation sociale, ce programme vise à soutenir les petites et moyennes entreprises existantes du territoire dans la mise en place, l'amélioration ou le développement d'un projet de commercialisation tel que :

- La mise en place ou l'amélioration d'un site transactionnel
- Le recours à une aide professionnelle afin de maximiser des outils déjà existants
- La mise en place de mesures pour faciliter l'acheminement des produits vers la clientèle
- La mise en commun d'initiatives locales regroupant plus de trois (3) partenaires
- Tout autre projet novateur permettant de poursuivre des activités de commercialisation pendant et après la pandémie

Les dépenses admissibles du programme incluent deux volets distincts :

- Accompagnement préalable : les honoraires professionnels de firmes ou de consultants spécialisés pour la réalisation d'analyses et d'études spécifiques menant à un plan d'action
- Mise en œuvre : les contrats spécifiques pour la réalisation du projet

**Entreprises admissibles**

Les entreprises admissibles doivent avoir leur siège social sur le territoire de la MRC des Laurentides et être en activité au Québec depuis au moins un an. Elles doivent également être actuellement dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de leurs activités et avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19.

**Comment déposer un projet?**

Les entreprises sont invitées dès maintenant à remplir le formulaire à cet effet sur le site Internet de la CDE au <https://cdemrclarentides.org/covid-19/>

Pour obtenir plus d'informations concernant ce financement, veuillez communiquer avec Alison Drylie au (819) 681-3373 poste 1403 ou par courriel au [adrylie@cdemrclarentides.org](mailto:adrylie@cdemrclarentides.org)

Rappelons que la mission de la CDE de la MRC des Laurentides est de favoriser le développement local et l'entrepreneuriat source de prospérité et de richesse collective pour la MRC des Laurentides par le **soutien** des entreprises existantes et l'**accompagnement** de celles qui démarrent. [www.cdemrclarentides.org](http://www.cdemrclarentides.org)

– 30 –

**Source :**

*Alison Drylie*

*Conseillère au développement économique*

[adrylie@cdemrclarentides.org](mailto:adrylie@cdemrclarentides.org)

*819 681-3373, poste 1403*